

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_07-DE
Reçu le 15/07/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futurité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_07**

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD
Convocation envoyée le : 24 juin 2026
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 11 5 JUIL. 2026
n°: 017-200041614-20260630-2026_06_07- DE
Date de publication sur le site Internet : 12 0 JUIL. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_07-DE
Reçu le 15/07/2026

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-08 portant délégation de fonctions à **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, Vice-Présidente en charge du « développement territorial durable »,

Considérant que parmi les délégations accordées à Madame Anne-Sophie DESCAMPS figure les politiques relevant de la Transition écologique dont le Projet Alimentaire Territorial,

Considérant l'absence de candidature ou encore la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS Vice-Présidente indique que la commission thématique extracommunautaire « climat et résilience » a été créée pour suivre l'ensemble des projets relevant de la transition écologique de la Communauté de Communes Aunis Sud. Elle ajoute que la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire représente un enjeu majeur pour la collectivité.

Aussi, afin d'associer les partenaires financiers et techniques qui participent au fonctionnement et au financement du PAT, elle informe le conseil qu'un Comité de pilotage spécifique à la gestion du Projet Alimentaire de Territoire avait été précédemment mis en place.

Elle précise que, dans le cadre du nouveau mandat électoral, il convient d'en désigner les membres.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, informe de la composition de cette instance. Elle se compose de 7 acteurs participant au fonctionnement et au financement du PAT :

- la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- la Communauté de Communes Aunis Sud,
- la Communauté de Communes Aunis Atlantique
- La Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,
- le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime (GAB17),
- le Port de Pêche de La Rochelle.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_07-DE
Reçu le 15/07/2026

Chacun des membres du COPIL est représenté par un élu titulaire et un élu suppléant.

Ce Comité de pilotage arbitre les actions prioritaires, recherche et répartit les financements, vérifie l'état d'avancement technique et financier du PAT et valide la stratégie de communication.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique avoir posé sa candidature lors du bureau communautaire du mardi 9 juin dernier, au poste de déléguée titulaire.

Elle fait part de la nouvelle candidature reçue pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au COPIL :

- **Madame Jessica CLERTEAU** en qualité de déléguée suppléante.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures à enregistrer.
Aucune autre candidature n'est déposée.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la composition du Comité de Pilotage du Projet Alimentaire de Territoire comme présenté ci-dessus,
- Désigne comme élues communautaires de la Communauté de Communes Aunis Sud appelés à siéger à ce Comité de Pilotage :
 - **Madame Anne-Sophie DESCAMPS - Titulaire**
 - **Maame Jessica CLERTEAU – Suppléante**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Le Président

Christophe RAULT



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Micheline BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérécourse citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_07-DE
Reçu le 15/07/2026